

CONSEIL
DE SECURITEDistr.
GENERALES/2442
17 décembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISDistributio. doubleEXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE
ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 10 décembre 1951 aucun changement n'est intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2434 qui portait sur la semaine terminée le 3 décembre 1951.

P 51-43639

